

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2016

L'an deux mille seize et le cinq avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 30/03/2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUITHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, GARNOT Pascal, OUGIER Isabelle,

Etait absente et excusée : Sandrine DUSSERT avec procuration à Bernard GUITHON

Etait Absente : Colette MATHON

Présence de Catherine OSTERMANN, trésorière

APPROBATION DU CA ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2015 de la commune.

*en section d'investissement :

Un résultat cumulé 2014	:	- 129 216,09€
Un résultat de 2015 de	:	+ 126 178,42€
Un résultat cumulé au 31/12/2015	:	- 3 037,67€

*en section de fonctionnement :

Un résultat cumulé de 2014	:	+ 252 669,11€
Part affecté à l'investissement 2015	:	232 669,11€
Un résultat de 2015	:	256 776,31€
Résultat cumulé en 2015	:	276 776,31€

Le Conseil Municipal : approuve le Compte Administratif 2015
: arrête les résultats définitifs : Excédent de 273 738,64€
: décide d'affecter le résultat d'exploitation de 276 776,31€

de la façon suivante :

- 256 776,31€ en réserves au compte 1068 de la section d'investissement pour couvrir le déficit de 3 037,67€ - au compte 001 – et le besoin d'investissement.
- 20 000,00€ en report à nouveau – au compte 002 en recette de fonctionnement

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Catherine OSTERMANN présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 de la commune.

Après avoir entendu, approuvé le compte administratif 2015 ;et s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2015.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire présente le budget primitif de 2016 à l'assemblée après sa préparation en commun par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

BALANCE GENERALE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	885 989,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 028 119,00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 914 108,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	885 989,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 028 119,00 €
TOTAL DES RECETTES	1 914 108,00 €

Le maire détaille les dépenses d'investissement :

- Réhabilitation de l'Europe
- Mise aux normes accessibilité de l'école
- Restauration d'un mur et divers entretiens
- Rénovation de la salle des fêtes TRAVERSANT
- Paiement des travaux de canalisation de la traversée de Freney

Afin de financer ces projets et au vue des taux d'intérêt qui sont bas, il propose de recourir à un emprunt de 200 000€ et de renégocier en même les emprunts en cours afin de bénéficier de propositions financières avantageuses.

Le Conseil Municipal sera amené à se réunir fin avril pour valider ces nouvelles propositions de financement.

TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Maire rappelle les taux d'imposition 2015 et propose de ne pas les augmenter en 2016

- Taxe d'habitation 14,87%
- Taxe foncière (bâti) 18,56%
- Taxe Foncière (non bâti) 43,01%
- CFE 32,05%

Le Conseil Municipal approuve

ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a autorisé le Centre de Gestion de l'Isère en mars 2015 de négocier un contrat groupe pour l'assurance statutaire.

En décembre 2015, le Centre de Gestion a communiqué les résultats de la consultation : le prestataire retenue est Groupama en qualité d'assureur et Gras Savoye en tant que gestionnaire du contrat d'assurance.

Ce prestataire a été validé par le Conseil Municipal

SUBVENTION 2016

Le Maire énumère les associations qui ont sollicité une subvention pour 2016 et fait part des propositions de la Commission municipale qui les a étudiées.

AAPPMA	200,00€
AFP Libre	1 000,00€
COOP. SCOLAIRE MIZOEN	230,00€
M. J. DE L'OISANS	1 000,00€
ESTIVALES DU FRENEY	3 000,00€
LA CHORALE DES CIMES	150,00€
FRENEYTIC	300,00€
FNACA	100,00€
FRENY'TONIC	600 ,00€
CHANT'OISANS	100,00€
LA MONTEE DE CASSINI	600,00€

Le Conseil Municipal approuve les montants.

APPROBATION DU CA 2015

Le Maire présente le Compte Administratif 2015 du CCAS.

Le Centre Communale d'Action Sociale étant supprimé par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 le résultat d'exploitation d'un montant de 5 578,69€ est reporté au compte 002 en recette de fonctionnement sur le budget communal.

Le Conseil municipal approuve le CA.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 CCAS

Le Maire présente le Compte de Gestion

Après avoir entendu, approuvé le compte administratif 2015 ;et s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2015.

APPROBATION DE LA CONVENTION REGLANT LES EFFETS DE LA CREATION DU SERVICE COMMUN DE SECRETARIAT

Le Maire rappelle que la Communauté de Commune de l'Oisans a validé par délibération le 24 mars 2016, la création de service commun de secrétariat.

Il explique les missions, la gestion de ce service commun, les dispositions financières où la commune remboursera les frais de mise à disposition de l'agent intervenant dans la collectivité et la durée de cette convention qui peut être résiliée par les différentes parties

Le Conseil Municipal approuve cette convention

Clôture du Conseil Municipal à 20h00.